

## Compte rendu des travaux Présentation au Bureau Exécutif

Nous pensons qu'il existe une alternative à la politique actuelle en matière d'intégration, d'immigration, et de développement solidaire, qui nécessite de pouvoir repenser la citoyenneté, le rapport à l'Autre et la place de chacun dans la société. Les travaux de la commission ont vocation à contribuer à ce débat et à faire émerger des propositions politiques nouvelles en matière d'intégration, d'immigration, d'insertion sociale et de citoyenneté.

### Intégration

Premier travail réalisé : définition du périmètre, de l'objet de la commission. Le point de départ de nos débats et discussions a été l'intitulé même de la commission : « intégration-immigration » :

**Définition - Intégration** : Du latin *integrare* : rendre entier, action de faire entrer une partie dans le tout. En sociologie, l'intégration constitue une des fonctions du système social, assurant la coordination des diverses fractions de celui-ci, pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble. En psychologie sociale, l'intégration s'exprime par l'ensemble des interactions entre les membres, provoquant un sentiment d'identification au groupe et à ses valeurs.

*D'après M. Grawitz, Lexique des sciences sociales, 7<sup>ème</sup> édition, Dalloz, 1999*

Dans le sens courant, comme dans la littérature sociologique, le terme "intégration" a donc deux sens (au moins) :

- D'une part, **l'intégration désigne un état du système social**. Une société sera considérée comme intégrée si elle est caractérisée par un degré élevé de cohésion sociale. A l'intégration on oppose l'anomie ou la désorganisation sociale.
- D'autre part, **l'intégration désigne la situation d'un individu ou d'un groupe qui est en interaction avec les autres groupes ou individus (sociabilité)**, qui partage les valeurs et les normes de la société à laquelle il appartient. A l'intégration on oppose donc la marginalité, la déviance, l'exclusion.

Depuis plusieurs années, en France, les débats politiques et médiatiques ont mis l'accent sur "l'intégration des immigrés". En 1989, Michel Rocard crée le Haut Comité à l'Intégration, consacré aux questions liées à l'immigration et à la présence de populations étrangères sur le territoire français<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Définition de l'intégration vs assimilation donnée par le HCI : "*L'intégration consiste à susciter la participation active à la société tout entière de l'ensemble des femmes et des hommes appelés à vivre durablement sur notre sol en acceptant sans arrière pensée que subsistent des spécificités notamment culturelles, mais en mettant l'accent sur les ressemblances et les convergences dans l'égalité des droits et des devoirs, afin d'assurer la cohésion de notre tissu social.*" (L'intégration à la française, Rapport du Haut Comité à l'Intégration, 1993). L'intégration, dans la mesure où elle admet la persistance de spécificités culturelles des populations immigrées ou issues de l'immigration, se distingue de l'assimilation, qui vise à la disparition de toute spécificité culturelle et de l'insertion qui conduit à la pérennisation de ces spécificités culturelles.

"intégration" et "immigration" sont donc des notions liées, y compris dans l'intitulé de notre commission. Nous ne considérons pourtant pas que le problème de l'intégration soit spécifique aux immigrés, .

Nous avons ainsi choisi de traiter de la question de l'intégration dans son sens général (cf. définitions supra) que l'on oppose à exclusion ou désorganisation sociale. La question de l'intégration ne se posant par seulement ni systématiquement à propos des immigrés, mais également à propos des jeunes, des personnes atteintes d'un handicap, à propos de tous ceux que l'on regroupe sous le vocable d'exclus, exclus du monde du travail, de l'accès aux soins, ou victimes du mal-logement (cf. interventions UR Forum « intégration » et dialogue avec président de la fondation Abbé Pierre).

Pour pouvoir penser cette **question de la place**<sup>2</sup> des handicapés, des jeunes, des « pauvres » ou encore des homosexuels dans la « communauté des citoyens », pour pouvoir penser le lien entre les différents niveaux de droits, sociaux, politiques, civils, il nous a semblé nécessaire de nous interroger sur la **citoyenneté**. Comment définir, en termes politiques, le périmètre et le contenu de la citoyenneté ?

Notre objectif : contribuer à produire un travail d'intelligence, de sens commun, de bien public - dire, produire du discours, sur le thème de la citoyenneté.

### **« Citoyenneté » et « République »**

Pour nourrir notre réflexion, nous avons rencontré dans le cadre d'une audition/débat publique (ouverte à tous les adhérents & sympathisants MoDem), Christophe Bertossi et Vincent Geisser<sup>3</sup>, sociologues.

### ***Réinventer le « Pacte républicain »***

**Autour du modèle de « Pacte républicain »**<sup>4</sup> : on a eu en 30 ans, 3 formes différentes de problématisation de l'enjeu d'intégration, **3 récits** :

- 1) **La nationalité** du milieu des années 80 à la réforme de 1993. On raconte l'histoire de déficits d'allégeance, de loyauté. La solution a été la réforme de l'accès à la citoyenneté/nationalité (droits politiques).
- 2) 1997-2002. Nouveau gouvernement. Traité d'Amsterdam. Un nouvel Agenda : **la lutte contre les discriminations/l'égalité des chances**. Ce qui a eu pour conséquence de changer le diagnostic et l'histoire qu'on se racontait. Ce n'était plus comment faire face à des déficits d'allégeance ou de loyauté, mais « la France est aujourd'hui un pays incapable produire une égalité d'appartenance, une égalité de droits, d'opportunités, de chances ». Le problème ce n'est plus ces populations qui refusent de s'intégrer, elles sont intégrées (M.Aubry), travaillons aujourd'hui à leur donner l'égalité des chances.
- 3) 2002. Nouveau débat : **aujourd'hui, la laïcité**. L'enjeu, la problématique, l'aspect critique c'est à dire la crise du modèle républicain n'est plus ni l'allégeance, ni la discrimination, ça devient la déviance, la déloyauté culturelle et religieuse de certains, non pas « étrangers », mais citoyens. D'où est issue cette notion de populations issues « de la diversité ».

---

<sup>2</sup> Réf. aussi au titre d'Annie Ernaux « *La Place* », où à l'occasion de la mort de son père, rapporte son trajet de classe (ouvriers-petits commerçants à enseignante, « intellectuelle », « bourgeoise »). Question de mobilité...

<sup>3</sup> Compte rendu de cette rencontre a été publié sur le site national du MoDem – nous en reprenons ici des extraits/résumés

<sup>4</sup> **Définition de « Modèle »** : Le modèle c'est un discours qui institue une réalité en la décrivant. Le discours sur les modèles est toujours un moment de réinvention du Passé.

Depuis ces débats sur la laïcité de 2002 qui aboutissent à la loi du 15 mars 2004 : on assiste à un retournement complet de la doctrine sur la laïcité. On passe d'une laïcité de neutralité et d'organisation par l'état d'une égalité entre les différents cultes à « l'Etat choisit ». L'Etat décide que la laïcité est une question d'identité. Et on voit se développer une laïcité « identitaire » qui pèse aujourd'hui sur un débat comme celui de la « burqa ».

*« Et il faut aujourd'hui beaucoup d'imagination pour poser que l'enjeu principal de la citoyenneté dans les prochaines décennies, c'est l'enjeu de la Burqa »* Christophe Bertossi.

Il existe actuellement un discours sur la « crise » des modèles d'intégration, « modèle républicain », « modèle anglo-saxon » « multiculturalisme » etc. Ce discours sur la « crise » des modèles traduit l'idée que la participation socio-économique ne serait pas un bon indicateur de la réussite ou de l'échec des politiques d'intégration. On a tendance, partout en Europe, à vouloir la remplacer par des critères culturels. C'est un retour vers l'idée d'assimilation. Ce qu'illustre, à notre avis, l'initiative de l'Institut Montaigne sur le thème de l'identité française.

### **Citoyenneté et identité française**

*« L'Institut Montaigne lance une vaste opération autour du thème «Qu'est-ce qu'être français?» Un livre, un site, un groupe Facebook vont lancer le débat et recueillir l'avis des Français. En point d'orgue de cette recherche identitaire, un colloque, le 4 décembre, avec le chef de l'Etat, Nicolas Sarkozy. Derrière cette opération: la tentation de la droite française de redéfinir le sentiment national pour en faire le projet politique de la fin du quinquennat. »* Médiapart, 10/10/2009

En vue de la préparation de notre rencontre/débat sur le thème de l'identité française & de la citoyenneté, nous avons lancé un appel à témoignages « racontez 'Comment je suis devenu français ?' ».

La question, telle que nous la posons est différente de celle que pose l'Institut Montaigne. Quand la question posée par l'Institut Montaigne suggère l'établissement d'une liste de caractéristiques définissant qui serait *in*, qui serait *out* ; traduit un mécanisme, une démarche d'exclusion ; appelle à une réponse en termes de définitions des critères qui permettront d'exclure des hommes, des femmes, des citoyens de la communauté des dits « français » dont les caractéristiques seront précisées par le Président de la République. Notre question, posée en terme de DEVENIR, fait référence à l'idée d'une construction, d'un processus en cours, d'une interaction, d'une rencontre, d'une histoire... (on ne naît pas Français, on le devient...en référence à expression de S. de Beauvoir « on ne naît pas femme.... »). Rien de figé. Intègre nécessairement l'Autre dans le processus de construction. Interaction.

Remarque : *«Né au Liban. Francophone et francophile, j'ai choisi de devenir Français. J'ai la nationalité française, mais en France, on reste toute sa vie un étranger. Alors, maintenant, je me dis Européen, Européen avant d'être Français. Ça passe mieux... »* Fawaz Kazma. Ce témoignage, apporté par un des membre de la commission Illustre bien ce qu'observe par exemple P.Weil quand il fait référence, à propos des enfants d'immigrés maghrébins visés en premier par la réforme du code de la nationalité, à leur sentiment d'être devenus indésirables sur le sol français, « *sentiment de se sentir soi-même rejeté, de n'être qu'un 'français de papier' admis à contre cœur*».

#### Propositions :

- Discours de rupture par rapport à « l'esprit » des lois Pasqua-Debré.
- Investir la notion de « citoyenneté ». Référence à la Révolution Française. Idée de s'affranchir de son cadre de naissance (lieu, origine etc.)
- Liberté plutôt que l'égalité (des chances). Libre d'être, et de devenir qui je veux.

- Solidarité et confiance, plutôt que méfiance et peur de l'Autre, du « jeune », de la différence...

## Immigration

Politique actuelle : Politique à visée électoraliste, destinée à séduire un électorat proche de l'extrême droite ; l'idée étant d'afficher une « performance » (une performance d'exclusion : nombre de reconduites à la frontière) , une « réussite », une « efficacité ». Ce qui se traduit par une politique du chiffre. Il existe de nombreux exemples pour illustrer les aberrations du système mis en place pour répondre à ces « objectifs » d'éloignements du territoire.

L'alternative serait une politique humaniste, juste, cohérente.

Reprenant à notre compte une partie des conclusions du rapport Mazeaud (janvier 2008), notamment son vœu de transparence de la politique des migrations<sup>5</sup>, nous dénonçons l'utilisation de l'argument de la langue dans le contrat d'accueil (Lecture critique des termes du contrat d'accueil publiée sur le WikiDem).

Expérience et observation des pratiques de terrain nous amènent à penser qu'il y a sans doute une application très 'particulière' du critère de la langue pour ne pas accueillir les populations maghrébines et d'Afrique (qui, comble de l'ironie, sont celles-là même qui maîtrisent le mieux la langue française) et n'accepter que les immigrés « souhaitables », les immigrés « discrets ».

On retrouve ici une expression de la dialectique chère à N.Sarkozy : il y aurait un « bon » et un « mauvais » étranger, celui qui travaille vs celui qui a des droits, travailleur célibataire vs famille etc.

### Quelques propositions :

#### *Administrations*

- L'immigration n'est pas une question de Sécurité. **Sortir la gestion de l'immigration de la tutelle du ministère de l'Intérieur**, et la rattacher aux Affaires Sociales, pour marquer la priorité à l'intégration sur les mesures de police.
- garantir un traitement rapide des demandes. Renforcer le service public chargé du traitement de ces demandes : revalorisation d'ensemble des institutions chargées de l'accueil et du traitement des demande d'asile et de résidence missions clarifiées, assignation d'objectifs, dotation en moyens à la hauteur de la charge de travail engagée ; Formation des agents etc.

#### *Entrée*

- **établissement de visas long séjour à entrées multiples**, pour permettre des va-et-vient, en lieu et place de la formule actuelle qui empêche tout retour du migrant dans son pays par crainte de ne pouvoir revenir.
- réaffirmer le caractère fondamental du Droit d'Asile. Revenir sur la réforme du droit d'Asile en Europe : **liberté de choix du pays d'accueil pour les demandeurs** (abrogation de la règle, dite de Dublin II, du pays d'entrée).
- envisager (au sein de l'UE) les modalités de l'extension du droit d'Asile aux victimes économiques et aux réfugiés climatiques.

---

<sup>5</sup> « plus transparente, notre politique des migrations devrait l'être tant à l'égard des étrangers qui résident ou souhaitent résider en France qu'à l'égard de la collectivité nationale et de ses représentants. Les uns et les autres doivent connaître, accepter et appliquer une règle du jeu claire et équitable ».

### *Séjour*

- traitement digne et respectueux des familles : **interdiction de séparer les familles**, tout enfant, avant sa majorité, à le droit d'être élevé par son père et sa mère, (cet argument ne devant pas servir de prétexte pour justifier l'enfermement d'enfants en centre de rétention !...)
- **protection sans condition des migrants mineurs** (interdiction absolue de leur expulsion ...a fortiori quand il s'agit d'un pays en guerre, cf. « cas Afghanistan »).
- **assouplissement des conditions très restrictives concernant le regroupement familial et les mariages « mixtes »** : logement, ressources, durée, contrôles, enquêtes...,
- **dépénalisation du séjour irrégulier**, par l'abrogation en France de l'art. L 621-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, qui en fait un délit.

Cela pose la question de la responsabilité : individus (demandeurs d'asile) vs organisation criminelle (passeurs) , travailleurs vs employeur etc. Ethique de responsabilité : *quid* d'une responsabilité qui repose sur le plus faible ?...